



**MICEM/4/2013**

---

IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

**COUNCIL**

**CONSEIL**

**CONSEJO**

---

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL  
A LA CENT TROISIEME SESSION DU CONSEIL**

**Continuité, cohérence et changement – Jalons pour une mobilité ordonnée, sûre et  
respectueuse de la dignité humaine**

**M. William Lacy Swing**

**26-29 novembre 2013**

**Genève**



## **RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL A LA CENT TROISIEME SESSION DU CONSEIL**

### **Continuité, cohérence et changement – Jalons pour une mobilité ordonnée, sûre et respectueuse de la dignité humaine**

#### **I. CONTEXTE**

1. A la session extraordinaire du Conseil tenue en juin, j'avais annoncé mon intention de poursuivre trois objectifs durant mon second mandat, à savoir la continuité là où cela s'est révélé utile pour l'Organisation, la cohérence avec d'autres acteurs à l'échelle régionale et mondiale pour améliorer la compréhension et la coopération sur les questions de migration, et le changement quand cela est nécessaire et possible. Le présent rapport annuel, qui est mon rapport d'activité personnel sur les responsabilités et l'angle de vue de l'Administration, est le premier dans lequel je développe ce thème de la continuité, de la cohérence et du changement, dans le but de recueillir vos points de vue à ce sujet et orienter notre action en conséquence au cours des cinq années à venir.

2. Sous l'angle de la mobilité humaine, l'année qui s'est écoulée depuis la 101<sup>e</sup> session du Conseil a été marquée par d'importants « temps forts » et « moments difficiles » qui, ensemble, semblent annoncer un tournant potentiel dans le débat mondial sur la gouvernance de la migration. Alors que plus de personnes que jamais auparavant vivent hors de leur pays natal, la migration ne cesse de gagner en importance aux yeux des gouvernements. Pourtant, une minorité continue à considérer le phénomène migratoire comme un problème insoluble plutôt que comme un élément possible de la solution aux préoccupations démographiques et relatives à l'emploi qui pèsent sur les efforts pour parvenir à une croissance durable et globale.

3. L'OIM, dont 97 % du personnel est affecté à des postes hors Siège, est et continuera d'être une organisation fondamentalement opérationnelle. De ce point de vue, nous avons en commun avec le Comité international de la Croix-Rouge de défendre le principe de la « proximité », qui suppose d'être à tout moment aussi proche que possible des migrants et des Etats Membres pour pouvoir répondre à leurs besoins légitimes.

#### **Principaux « temps forts » de l'année**

##### ***Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement***

4. Avec le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu les 3-4 octobre 2013, c'était la deuxième fois seulement que l'Assemblée générale des Nations Unies examinait officiellement la question des migrations, ce qui est révélateur du caractère sensible de la question, de la tension entre souveraineté nationale et libertés individuelles, et d'une prise de conscience progressive, de la part des gouvernements, du lien entre la migration et la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

5. Ce Dialogue de haut niveau, sept ans après le premier du genre, tenu en 2006, a été exceptionnel à maints égards, surtout pour ce qui est de la forte convergence de vues sur des

questions clés. Je m'étendrai plus longuement sur ses résultats sous la rubrique « Cohérence ».

6. La tâche qui attend désormais l'OIM, le Groupe mondial sur la migration (GMG) et le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) consistera à traduire les paroles en actes. L'OIM a déjà pris des premières mesures de suivi. En outre, j'ai eu le mois dernier une réunion avec le Comité de haut niveau des Nations Unies sur les programmes pour lancer les discussions sur la voie à suivre. Il se trouve que la Déclaration du Dialogue de haut niveau ne mentionne aucun mécanisme ni point focal chargé de coordonner et de mettre en œuvre le bon travail accompli lors du Dialogue de haut niveau. Il s'agit là d'un problème auquel nous nous sommes déjà attelés.

### ***Conférence ministérielle sur la diaspora***

7. La Conférence ministérielle sur la diaspora a été la première conférence du genre à avoir offert à des délégations de haut niveau l'occasion de mettre en commun des expériences, des enseignements et des pratiques exemplaires afin de dégager les moyens les plus appropriés pour mobiliser et autonomiser les communautés de la diaspora et pour les promouvoir en tant qu'acteurs du développement dans leurs pays d'accueil et d'origine. Elle a réuni un nombre remarquable de participants – 653 en tout, dont 548 représentants gouvernementaux, parmi lesquels 55 ministres et hauts fonctionnaires, et 49 représentants d'organisations internationales, 38 représentants d'organisations non gouvernementales et sept journalistes. Tant la Conférence que la publication de ses actes comptaient parmi les contributions de l'OIM aux préparatifs du Dialogue de haut niveau.

8. La Conférence ministérielle sur la diaspora a rencontré un tel succès auprès des participants que ceux-ci ont été nombreux à proposer que l'OIM convoque régulièrement de telles réunions. C'est pourquoi, l'Administration envisage la possibilité d'organiser alternativement, une année sur deux, un Dialogue international sur la migration se présentant sous sa forme habituelle de deux ateliers annuels, et une conférence ministérielle mondiale. Selon ce scénario, la prochaine conférence ministérielle se tiendrait en 2015, et pourrait avoir pour thème « Les migrants et les villes », qui sera également celui de l'édition 2015 du Rapport *Etat de la migration dans le monde*.

### ***Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015***

9. L'année 2013 a également été importante sous l'angle des défis pour la migration, étant donné que l'OIM et de nombreux partenaires s'emploient à faire en sorte que le couple migration et développement figure dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 – d'autant que cette question prioritaire était absente des objectifs du Millénaire pour le développement, dont la date butoir est 2015. Une grande partie de l'action de l'OIM a consisté à participer aux vastes consultations menées à l'intérieur du système des Nations Unies, puis à formuler sa vision pour l'après-2015, y compris celle du Groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur le programme de développement post-2015 des Nations Unies. Un rôle central a été confié à l'OIM dans les domaines dans lesquels la migration occupe une place très importante, à savoir la dynamique des populations et la formulation d'un partenariat mondial pour le développement. A cet égard, l'OIM a rédigé ou corédigé divers documents de référence sur le rôle de la migration et de la mobilité humaine dans le nouveau programme pour le développement dans le cadre de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, dont elle est membre. Elle

a également coorganisé avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui est l'un de ses partenaires traditionnels, la consultation thématique mondiale sur la dynamique des populations dans le programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à Dacca (Bangladesh) en mars de cette année. Par ailleurs, l'Organisation a publié en septembre un recueil d'articles sur les éléments de fait qui corroborent la pertinence de la migration pour le programme pour l'après-2015, dans lequel sont également esquissés des moyens d'intégrer la migration dans de nouveaux objectifs de développement durable.

### ***Evolution de l'OIM***

10. L'OIM, qui était initialement un comité provisoire censé disparaître au terme de son mandat, qui était de porter assistance aux personnes déplacées par les ravages de la Seconde Guerre mondiale, continue de croître et de gagner en force, surtout au cours de l'année écoulée.

11. Avec les nouveaux Membres admis aujourd'hui, l'OIM compte désormais 155 Etats Membres. Elle est plus utile que jamais, comme en témoignent ses capacités d'accès accrues, ainsi que le respect et le soutien croissants dont elle bénéficie. Par exemple, c'était la première fois, cette année, qu'un Directeur général de l'OIM a été invité à une réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de son Comité de haut niveau sur les programmes. La Directrice générale adjointe a été invitée à des réunions du Comité de haut niveau sur la gestion. Pour la première fois également, un haut fonctionnaire de l'OIM a été nommé Coordonnateur résident des Nations Unies ; l'intéressée a pris ses fonctions le mois dernier à Belgrade.

### **Principaux « moments difficiles » de l'année**

#### ***Attaque armée contre l'OIM à Kaboul***

12. L'attaque dirigée contre les locaux de l'OIM à Kaboul, le 24 mai, a causé la mort d'une fonctionnaire internationale dévouée, qui a succombé aux blessures subies lors de l'attaque. Elle comptait parmi les meilleurs fonctionnaires de l'OIM. C'était une femme d'un haut professionnalisme, totalement dévouée à l'intérêt général, qui acceptait les postes les plus difficiles et les plus dangereux et était extrêmement populaire et respectée. Son sens du service et ses qualités humaines ont été soulignés par le Président italien lorsqu'il lui a décerné à titre posthume l'une des décorations les plus prestigieuses de l'Italie, la Grande croix d'honneur de l'Ordre de l'Etoile d'Italie, à l'occasion d'une cérémonie à Rome, en octobre, à laquelle j'ai eu le privilège d'assister avec sa famille. Plusieurs autres personnes ont également été blessées lors de l'attaque, et les locaux de l'OIM à Kaboul ont été détruits.

#### ***Montée persistante du sentiment d'hostilité à l'égard des migrants***

13. La montée de l'hostilité à l'égard des migrants est attestée dans les lois nationales qui criminalisent les migrants irréguliers, dans le durcissement des régimes de visa, dans l'insuffisance des possibilités de migration régulière et, plus généralement, dans les politiques de migration excessivement restrictives.

### ***Crises humanitaires multiples et complexes***

14. L'année 2013 s'inscrit dans le droit fil des tendances qui caractérisent à ce jour le XXI<sup>e</sup> siècle, à savoir une série ininterrompue de grandes crises humanitaires complexes :

- a) Catastrophes naturelles, telles que le super typhon Haiyan, qui s'est abattu ce mois aux Philippines, ou encore le tsunami au Japon, en 2011, et le tremblement de terre en Haïti, en 2010 ;
- b) Agitations politiques, comme en Libye en 2011, dans la République arabe syrienne et au Mali en 2012, ou en République centrafricaine cette année, sans parler des conflits armés non résolus qui se poursuivent ailleurs ;
- c) Changements environnementaux et climatiques à évolution lente, qui menacent déjà les plaines côtières de nombreux Etats insulaires et autres.

15. Ces multiples crises provoquent des déplacements de population massifs, et obligent les migrants à abandonner leur foyer en toute hâte et, souvent, sans préparation à ce qui les attend.

16. Rentrant tout juste des Philippines, après avoir été à Malte et à Lampedusa, je suis extrêmement conscient de ces phénomènes tumultueux et non prévisibles, qui sont la cause de grandes souffrances et de décès et posent en outre d'importantes difficultés aux gouvernements.

17. La multiplicité de ces catastrophes explique peut-être, au moins en partie, cette dure réalité : la plupart des interventions de la communauté internationale en réponse à ces situations n'ont guère d'effets durables. Ce qui soulève une question centrale, alors qu'approche le Sommet mondial sur l'aide humanitaire, qui doit se tenir en 2016 : Comment, nous, la communauté internationale, allons-nous mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour faire face à ces crises multiples et complexes de façon durable et globale et à long terme ?

18. Pour notre part, la portée et l'ampleur croissantes des crises ont mis en relief des insuffisances et des difficultés opérationnelles manifestes en ce qui concerne la fourniture d'une assistance et d'une protection suffisantes à toutes les personnes touchées par une crise. Faisant suite à notre concept de crises migratoires complexes et au dialogue engagé plus tôt avec les Membres de l'OIM sur les dimensions migratoires des crises, qui rendent les réponses à une crise de plus en plus difficiles, l'Administration a rédigé un document de politique générale intitulé Conséquences migratoires des crises complexes : Réponses institutionnelles et opérationnelles, qui établit un lien entre les stratégies d'intervention axées sur la migration et les approches humanitaires, et précise certains des moyens par lesquels l'OIM est prête à aider les Etats à fournir des réponses globales, efficaces et prévisibles, en veillant aux besoins particuliers selon les diverses phases d'une crise et aux besoins de gestion essentiels.

### ***Pertes humaines en mer au cours de tentatives de migration irrégulière par voie maritime***

19. Les événements tragiques survenus en octobre 2013 en Méditerranée entre la Libye, Malte et l'Italie ont à nouveau braqué les projecteurs sur les migrants – parmi lesquels des

réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes de la traite d'êtres humains et des mineurs non accompagnés – qui périssent en mer en tentant de se rendre en Europe à bord d'embarcations inaptes à la navigation, pilotées par des trafiquants et des passeurs. Ces flux mixtes et complexes en Méditerranée – ainsi que dans la mer Rouge, l'océan Indien et les Caraïbes – sont composés de divers groupes de migrants qui peuvent être exclus des principes juridiques internationaux établis de non-refoulement et de protection et qui, de ce fait, sont particulièrement vulnérables.

20. Chaque année, des milliers de migrants périssent en haute mer ou dans le désert en tentant de migrer pour survivre. Dans ces cas, la priorité absolue de tous les gouvernements et décideurs doit être de sauver les vies humaines. Ces flux mixtes, souvent organisés par des trafiquants, mettent en jeu toutes sortes de migrants, depuis les réfugiés jusqu'aux migrants économiques. De nouvelles approches internationales s'imposent de toute urgence. A cet égard, nous avons fermement recommandé d'engager des consultations internationales pour débattre de nouvelles politiques permettant d'éviter de nouvelles pertes massives de vies humaines le long des voies de migration dans le monde.

21. L'OIM reconnaît que les opérations de recherche et de sauvetage en mer, l'accueil, le traitement des demandes d'asile, les réponses aux besoins des groupes vulnérables et les mesures prises pour lutter contre la migration irrégulière mettent à rude épreuve les capacités d'intervention des Etats Membres aux frontières méridionales de l'Union européenne (UE). L'OIM est prête à mettre à la disposition des Etats Membres le savoir-faire et les capacités opérationnelles qui font cruellement défaut. Après ma visite à Lampedusa et à Malte, l'OIM a communiqué à l'UE et à ses Etats membres un document de travail intitulé Faire face aux flux migratoires complexes et préserver les droits des migrants le long de la route méditerranéenne centrale, qui propose des mesures immédiates à l'intérieur de l'Union européenne et dans les régions de transit et d'origine, et énumère des enjeux politiques prioritaires le long de l'axe migratoire de la Méditerranée centrale.

### ***Mineurs non accompagnés et chômage massif des jeunes à l'échelle mondiale***

22. Ces phénomènes sont en augmentation rapide, surtout dans les pays du Sud, et ont désormais une portée mondiale. Les raisons qui sous-tendent les flux de mineurs non accompagnés et de jeunes migrants irréguliers sont diverses et souvent complexes : regroupement familial, recherche de travail et de moyens de subsistance, ou encore insécurité et violence dans le pays d'origine. Etant donné la vulnérabilité des mineurs non accompagnés tout au long de la migration et même après l'arrivée, l'OIM encourage tous les pays à prendre des mesures précises visant à améliorer et à aider ces jeunes vulnérables.

### **Phénomènes sans précédent**

23. En résumé, si nous passons en revue les 12 derniers mois, il apparaît que nous vivons dans une époque caractérisée par plusieurs phénomènes sans précédent et partiellement contradictoires :

- a) Une mobilité humaine sans précédent par le nombre de migrants ;
- b) Des crises humanitaires multiples et complexes, caractérisées par des migrations forcées de grande échelle ;
- c) Une montée de l'hostilité à l'égard des migrants et de la xénophobie.

## **Voie à suivre**

24. L'OIM estime que trois mesures s'imposent face à ces turbulences :
- a) Poursuivre les politiques « préférentielles » que nous mettons en œuvre avec votre soutien ;
  - b) S'efforcer de renforcer encore la coordination, la coopération et les synergies avec tous les autres acteurs dans le domaine de la migration et de la mobilité humaine ;
  - c) Innover autant et chaque fois que nécessaire, dans l'intérêt de migrations plus ordonnées, plus sûres et plus respectueuses de la dignité humaine.

## **II. CONTINUITE**

### **Propriété**

25. En ce qui concerne la priorité stratégique relative à l'adhésion pleine et entière des Etats Membres à l'Organisation, je vous félicite vous, les Etats Membres, de continuer à vous intéresser toujours davantage à votre Organisation et à y participer de plus en plus.

26. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, créé il y a trois ans, continue d'accomplir un excellent travail, surtout sous la présidence dynamique de notre Rapporteur, M. l'Ambassadeur Bertrand de Crombrughe. Je me réjouis de savoir que le Groupe de travail continuera, dans un avenir prévisible, à étudier les moyens de garantir un financement suffisant de la structure de base.

27. Le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et la Stratégie en 12 points : Vous avez pris l'initiative de créer un Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et la Stratégie en 12 points. Cette entreprise a pour but légitime de déterminer si la situation actuelle concernant ces deux questions, qui relèvent des prérogatives des Etats Membres, est satisfaisante.

28. Je tiens ici à bien préciser la position de l'Administration : l'Administration est neutre sur la question des relations entre l'OIM et les Nations Unies, par respect pour votre droit souverain d'en décider la teneur, comme vous l'avez fait par le passé. La position de l'Administration est la vôtre, et nous n'avons aucune intention sur la question. En conséquence, nous ne ferons pas partie de ce groupe de travail. Certes, l'Administration pourra être consultée au niveau technique, si le Groupe de travail souhaite obtenir de notre part des informations.

### **Partenariats**

#### ***Partenariats avec le secteur public***

- *Nouveaux observateurs*

29. L'Administration n'a pas relâché ses efforts pour élargir le cercle de partenaires avec qui relever les défis de la migration, et pour renforcer les partenariats en place. A cet égard, nous sommes très heureux d'accueillir plusieurs nouveaux observateurs à cette session du



Conseil. Etant donné nos bonnes relations de collaboration en place avec d'autres partenaires, notamment du système des Nations Unies, nous avons parfois omis de les formaliser en invitant ces partenaires à obtenir le statut d'observateur auprès de l'OIM.

- *Communautés économiques régionales*

30. Nous entretenons des relations régulières avec divers groupes régionaux, tant à l'étranger qu'à Genève, et prenons une part active à leurs réunions. Je veux parler, entre autres, des communautés économiques régionales (en Afrique, par exemple, toutes les communautés économiques régionales ont le statut d'observateur auprès de l'OIM). Soit la Directrice générale adjointe soit moi-même assistons à tous les sommets des diverses organisations géographiques (Union africaine, Union européenne, Organisation des Etats américains, Organisation de la coopération islamique, etc.). Cette année a été marquée par les célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister. J'ai également pris part à la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue à Yokohama, qui a célébré son 20<sup>e</sup> anniversaire. L'OIM a obtenu le statut d'Observateur consultatif auprès de la Conférence ibéro-américaine lors du XXIII<sup>e</sup> Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement, et j'ai été invité à intervenir en tant que conférencier dans le cadre de la série de conférences annuelles de l'Organisation des Etats américains.

- *Organisations de la société civile*

31. Les relations avec les organisations de la société civile se sont développées, elles aussi, et sont devenues plus régulières, même s'il reste encore beaucoup à faire. Une consultation annuelle menée au niveau de la direction entre des organisations de la société civile et l'OIM permet de débattre des grandes questions de migration et des préoccupations du moment, et tous nos bureaux régionaux – en leur qualité d'annexes du Siège à Genève – ont eu pour instruction d'organiser régulièrement des séances d'information et des consultations analogues. L'Administration est déterminée à poursuivre sa politique de rapprochement avec la société civile, dans l'intérêt de la transparence, du dialogue, de la coopération et des partenariats.

### ***Partenariats public-privé***

32. Je suis heureux de vous informer que d'importants progrès ont été enregistrés dans ce domaine clé, comme suit.

- *Centres de demande de visa VFS-OIM*

33. Les services en matière de demande de visa relèvent du mandat constitutionnel de l'OIM, qui est de faciliter des migrations humaines et ordonnées, et s'articule avec la Stratégie en 12 points pour ce qui est de la fourniture de services sûrs, fiables et efficaces par rapport à leur coût aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration. L'OIM a pour but de protéger les demandeurs contre des courtiers en visa souvent sans scrupules et de limiter le besoin de se rendre à l'étranger pour présenter une demande de visa et enregistrer les données biométriques.

34. En novembre 2012, au titre d'un partenariat public-privé exceptionnel conclu avec VFS Global, un fournisseur de services de renom en matière de demandes de visa, l'OIM a

été chargée de créer et de gérer 48 centres de demande de visa pour le compte de Citoyenneté et Immigration Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. En application de cet accord de partenariat avec VFS Global, l'OIM a déjà créé des centres de demande de visa dans plus de 40 pays, qui tous doivent être opérationnels d'ici décembre 2013. Il est prévu que l'OIM s'occupe du traitement de plus de 80 000 demandes par an, dans des centres implantés sur tous les continents, essentiellement dans les pays en développement.

35. En août 2013, au titre du même partenariat public-privé avec VFS Global, l'OIM a été chargée de créer 11 autres centres de demande de visa en Amérique du Sud, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, pour le Gouvernement du Royaume-Uni. Ces centres doivent traiter quelque 35 000 demandes par an. Toutes les demandes de visa pour le Royaume-Uni sont soumises à l'obligation d'un enregistrement de données biométriques, et l'OIM facilitera ces services.

- *Gallup World Poll*

36. Le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013: Le bien-être des migrants et le développement* est le fruit d'une collaboration entre l'OIM et son partenaire privé le plus récent, Gallup World Poll. Grâce à ce partenariat, l'OIM a pu mettre à profit les données de Gallup tirées de 400 000 entretiens menés dans 150 pays, dont 26 000 avec des migrants témoignant de leur expérience de la migration. J'ai eu des discussions préliminaires avec le Président-Directeur général de Gallup World Poll au sujet d'une collaboration future, par exemple en vue de l'édition 2015 du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, et d'éventuels efforts de recherche conjoints avec le bureau de Gallup à Princeton, dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique). Un haut responsable de Gallup et moi-même organiserons une manifestation spéciale en marge du Forum économique mondial de Davos, en janvier 2014.

- *Partenariats avec les compagnies aériennes*

37. L'organisation d'un transport sûr et ordonné pour les réfugiés et d'autres personnes vulnérables qui retiennent l'attention de l'Organisation a toujours été et continue d'être une activité fondamentale de l'OIM. Les programmes de gestion des transports de l'OIM reposent sur de solides partenariats, établis de longue date, avec la plupart des grands transporteurs aériens. Grâce à ses accords généraux avec des compagnies aériennes, l'OIM permet à l'ensemble de son réseau de bureaux d'accéder à des possibilités de transport souples et d'un bon rapport coût-efficacité, tant dans les situations d'urgence que lors des opérations courantes. L'OIM peut ainsi proposer des tarifs aériens très avantageux ainsi qu'une gestion et des services de voyage d'un bon rapport coût-efficacité, dont bénéficient les migrants, les gouvernements et les donateurs.

- *Deloitte Touche Tohmatsu Limited*

38. En sa qualité d'organisation co-chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps et compte tenu de ses responsabilités en matière d'abris d'urgence, qui la placent au deuxième rang des acteurs dans ce domaine, l'OIM a récemment conclu un partenariat avec Deloitte en vue de renforcer les modalités de gestion sur la base d'un recours accru aux données massives, afin d'améliorer les connaissances interinstitutions des vulnérabilités et de contribuer, à l'échelle nationale et mondiale, à des secours et des interventions humanitaires mieux informés, mieux coordonnés et plus efficaces. Etant donné

le caractère opérationnel de l'OIM, ses solides outils de gestion de l'information et son expérience en matière de réponse aux besoins de migration et aux besoins humanitaires à l'échelle des pays, ce partenariat avec Deloitte permettra de consolider les partenariats interinstitutions en garantissant une coordination systématique entre les différents groupes sectoriels, malgré les différences dans les systèmes institutionnels de bases de données.

- *Fondation AmeriCares, Inc.*

39. En mai de cette année, l'OIM a signé avec AmeriCares, une organisation sans but lucratif s'occupant d'interventions d'urgence et de questions de santé dans le monde et dont le siège est aux Etats-Unis, un accord de coopération sur la fourniture de secours d'urgence et de soins de santé. A la suite de cet accord, nous avons négocié deux modèles concernant, respectivement, les contributions monétaires (modèle d'accord de financement), et les contributions en nature (par exemple, dons de produits pharmaceutiques). Cette collaboration sur les interventions sanitaires d'urgence a permis l'accès à des services de santé primaire et d'orientation vitaux grâce à des subventions et à des dons de médicaments et de fournitures médicales dans 15 pays d'Asie, d'Afrique, des Caraïbes, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. AmeriCares et l'OIM ont étroitement collaboré pour répondre au typhon Bopha qui avait frappé Mindanao, aux Philippines, en décembre 2012. De même, des possibilités de collaboration sont à l'étude pour répondre aux besoins sanitaires des Philippines gravement touchés, ce mois, par le typhon Haiyan.

- *Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes*

40. Un mémorandum d'accord est en train d'être conclu avec la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes, qui doit déboucher sur un partenariat stratégique visant à promouvoir une circulation plus libre des personnes grâce à des migrations sûres et des pratiques de recrutement éthiques, et à informer les responsables, dans l'intérêt de l'Inde, de son industrie et de ses milieux d'affaires, ainsi que les migrants. L'OIM et la Fédération s'efforceront ensemble de mobiliser le secteur privé sur les questions de migration, notamment en ce qui concerne les politiques de migration, les cadres juridiques et réglementaires, la gouvernance, le recrutement et l'intégrité des chaînes d'approvisionnement en main-d'œuvre, et d'autres dimensions économiques et sociales de la migration. Ce partenariat doit appuyer des plateformes destinées à améliorer la diffusion d'informations et le partage de connaissances sur les questions de migration par des enquêtes, des études, et des recherches et un dialogue ciblés sur des domaines prioritaires clés qui seront identifiés conjointement. Il doit également faciliter la mise en réseau des parties prenantes de la migration de main-d'œuvre en organisant des séminaires, des ateliers et d'autres forums spécialisés réunissant divers acteurs pour débattre de questions de migration à l'échelle nationale et internationale, et pour promouvoir un recrutement éthique, en tant qu'aspect important de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en main-d'œuvre des entreprises privées, y compris les agences de recrutement et d'emploi.

- *Fondation Kuehne*

41. Mis en œuvre en 2010 en Iraq, le partenariat noué avec la Fondation Kuehne sur la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement s'est encore développé en 2013, permettant à l'OIM de mettre au point de nouvelles façons d'améliorer la gestion des ressources et l'efficacité de l'action menée auprès de nos bénéficiaires. Ce partenariat, qui était plutôt axé, initialement, sur les opérations de l'OIM en Iraq, a été étendu à l'Ethiopie

puis appliqué au titre de la réponse de l'OIM à la crise syrienne. En outre, avec l'appui de la Fondation Kuehne et de l'Université de Lugano, un programme d'études novateur de 14 mois intitulé Masters of Advanced Studies in Humanitarian Operations and Supply Chain Management a été lancé à titre expérimental en avril 2013. Parmi les participants se trouvent des membres du personnel de l'OIM, principalement du bureau de l'OIM en Iraq, ainsi que du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

- *DLA Piper*

42. L'OIM (Bureau des affaires juridiques) a signé un accord de partenariat avec DLA Piper, le plus grand cabinet d'avocats international, qui fournira des conseils à titre gracieux dans le monde entier. Le but est de permettre à l'OIM d'améliorer les gains d'efficacité et d'utiliser d'autres modes de mobilisation des ressources.

### **Professionalisme**

43. J'ai l'immense chance d'être entouré de collègues qui comptent parmi les meilleurs de la fonction publique. Dévoués et enthousiastes, ils sont inébranlables dans leur détermination à fournir des services de qualité dans les délais et dans les limites budgétaires, souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Des progrès constants continuent d'être accomplis en ce qui concerne l'approche suivie par l'Organisation en matière de professionnalisme :

- a) Une formation régionale au Cadre opérationnel en cas de crise migratoire a été assurée dans les bureaux régionaux tout au long de l'année.
- b) Une conférence sur la transition, le redressement et les réparations a eu lieu à Genève, en octobre, dans le but de renforcer et de faire connaître les compétences spécialisées du personnel de l'OIM au service du mandat de l'Organisation de remédier aux causes profondes et aux conséquences à long terme des déplacements forcés dus à des phénomènes naturels ou causés par l'homme.
- c) Le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps a tenu sa retraite à Genève au début de novembre.
- d) Le système d'évaluation du personnel, qui est près d'achever sa deuxième année de fonctionnement, continue d'enregistrer un taux d'application remarquablement élevé.
- e) La politique de rotation du personnel, qui se trouve dans sa cinquième année de mise en œuvre, continue à promouvoir l'échange de personnel, d'expériences, de savoir-faire, de compétences spécialisées dans le domaine de la migration et de points de vue sur la migration, et à défendre le principe d'un partage du fardeau lié aux lieux d'affectation difficiles.

44. Dans l'ensemble, toutefois, nous sommes déçus de ne pas avoir progressé davantage sur un certain nombre de points. Je ne songe pas, ici, au travail accompli par nos collègues du Département de la gestion des ressources ou de la Division de la gestion des ressources humaines. Au contraire, ils continuent de faire preuve d'une capacité d'adaptation et d'une créativité remarquables pour utiliser au mieux les maigres ressources dans l'intérêt du personnel du monde entier. Une attention soutenue est toujours requise en vue d'améliorer l'équilibre entre les sexes, les régions géographiques et les langues, de développer les

possibilités de formation et de perfectionnement professionnel, et d'examiner minutieusement notre structure hiérarchique actuelle, afin d'avancer dans la réforme structurelle. Des mesures prises dans ces domaines contribueraient à améliorer le taux de rétention des membres du personnel les plus compétents qui, sinon, risquent de quitter l'Organisation en raison de débouchés plus intéressants ailleurs.

## **Questions administratives**

### ***Amendements***

45. Grâce à votre appui énergique, l'OIM a obtenu le nombre de ratifications requis – les deux tiers des Etats Membres – pour que prennent effet les amendements à la Constitution en suspens de longue date. Leur entrée en vigueur permettra de mettre en application la série suivante de mesures de rationalisation. C'est un soulagement pour nous, l'Administration, mais aussi pour vous, les Membres, de savoir que les amendements à la Constitution, adoptés dès 1998, soient enfin ratifiés. Je tiens à remercier tous les Etats Membres qui ont ratifié ces amendements, ce qui permettra de réaliser des économies de temps et d'argent, ainsi que des gains d'efficacité sur un plan organisationnel.

### ***Arriérés de paiement***

46. Les pays qui tombent sous le coup de l'article 4 de la Constitution sont au nombre de 15, ce qui représente le nombre le plus bas de ces dernières années. Cependant, l'Administration, ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays continueront activement à encourager et à aider les Etats Membres à régler leurs contributions en souffrance.

### ***Admission***

47. Avec 155 Etats Membres, l'OIM est proche de l'objectif de 160 Etats Membres que l'Administration s'était fixé à sa retraite annuelle, il y a deux ans et, en un certain sens, d'une participation universelle au fil du temps. Ces objectifs découlent de plusieurs considérations clés :

- a) Enrichir le dialogue sur la migration en élargissant le cercle de ceux qui participent déjà aux discussions sur la migration ;
- b) Faire en sorte que l'OIM demeure l'organisation chef de file pour les questions de migration à l'échelle mondiale à l'heure où des organismes et organisations partenaires sont de plus en plus intéressés par un élargissement de leurs activités aux questions de migration.

48. En outre, avec l'arrivée de cinq nouveaux observateurs, l'OIM compte désormais 103 observateurs. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, nous travaillons depuis si longtemps main dans la main avec de nombreuses organisations des Nations Unies et d'autres organismes que nous n'avons pas toujours songé à les inviter à devenir observateurs auprès de l'OIM. Cependant, nous avons entrepris de réparer cet oubli puisque, comme vous l'avez remarqué, deux de nos partenaires les plus proches ont désormais le statut d'observateur – le Programme alimentaire mondial, depuis la dernière session du Conseil, et l'UNICEF, à compter de la présente session.

### ***Obligation redditionnelle***

49. Le mandat révisé du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance a été adopté, ce qui améliorera la transparence et l'obligation redditionnelle de l'Organisation. Les membres de ce Comité sont désormais nommés en application d'une procédure prévoyant un comité de sélection comprenant cinq représentants d'Etats Membres. Le Comité présente chaque année un rapport au Comité permanent des programmes et des finances.

50. Un nouvel Inspecteur général a été nommé, qui possède de nombreuses années d'expérience en entreprise, y compris un savoir-faire dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise qu'il appliquera à la fonction d'inspection de l'OIM. Afin de renforcer l'accomplissement des tâches du Bureau de l'Inspecteur général, je demanderai à l'Inspecteur général de donner au Bureau du Conseil une présentation du travail incombant à son Bureau.

51. J'ai confié au fonctionnaire chargé de la surveillance de l'OIM la tâche de créer un bureau de la déontologie, placé sous les auspices du Comité de déontologie. Ce bureau, dont l'objectif est de consolider un environnement favorable à l'OIM, notamment par la mise en place d'un système de réception et de traitement des plaintes. L'année prochaine, cette approche sera adaptée et développée, le cas échéant, en fonction des connaissances acquises et de la disponibilité des ressources.

### ***Examen de la structure de l'OIM***

52. La nouvelle structure organique, destinée à renforcer la fourniture des services de l'OIM, est devenue pleinement opérationnelle en 2011. Le Programme et Budget pour 2012 portait sur le premier exercice budgétaire complet au titre de cette nouvelle structure. Cette reconfiguration avait été jugée nécessaire pour disposer de structures capables de répondre à la croissance rapide de l'Organisation ainsi qu'aux nouvelles dimensions et à la complexité croissante du phénomène migratoire constatées ces dernières années dans le monde. En approuvant la nouvelle structure en 2010, les Etats Membres m'avaient demandé de soumettre celle-ci à un examen afin de garantir la pertinence, l'efficacité et l'efficience du fonctionnement de l'Organisation, tant au Siège que sur le terrain. Le cahier des charges pour cet examen est déjà en cours d'élaboration. Il est prévu que l'exercice démarre au premier trimestre de 2014, pour être achevé de façon que je puisse rendre compte au Conseil, à la session qu'il tiendra à l'automne 2014, des conclusions de l'examen.

### ***Pays à revenu intermédiaire : viabilité des bureaux de l'OIM***

53. En tant qu'organisation appliquant le principe de l'imputation des dépenses aux projets (« projectization »), et dont le budget des opérations dépend entièrement des partenariats noués avec les donateurs sur des projets, l'OIM a de grandes difficultés à conserver ses bureaux dans de nombreux pays à revenu intermédiaire, que beaucoup de donateurs ont exclus du droit de bénéficier d'une aide financière. La Directrice générale adjointe a activement tenté de régler cette question, notamment en participant à plusieurs conférences majeures sur la question, et nous continuerons à chercher des solutions à ce problème grandissant.

### ***Acquisition de biens***

54. L'OIM a entrepris de se lancer dans un projet visant à acquérir des locaux dans diverses capitales du monde. Elle étudiera les moyens de maximiser le rapport coût-efficacité de ses opérations et de sa présence en acquérant des biens immobiliers pour héberger les bureaux de l'OIM là où cela est possible. Cette initiative a pour objectif : a) d'économiser les contributions des Etats Membres ; et b) de constituer un capital pour l'Organisation. Nous commencerons par analyser les actifs que nous possédons déjà, tels que le bâtiment du Siège à Genève, et plusieurs autres se trouvant sur divers continents, puis demanderons à nos directeurs régionaux, en consultation avec nos chefs de mission, d'évaluer la situation et de formuler des recommandations prioritaires afin d'orienter la mise en œuvre de cette politique. Pour pouvoir être couronné de succès, ce programme a besoin de votre appui. Les acquisitions pourraient se faire grâce à des prêts consentis à des conditions libérales, et à des accords bilatéraux avec les pays hôtes dans lesquels le bureau peut être mis à disposition soit gracieusement soit sur la base de conditions plus favorables que celles en vigueur sur le marché local. Cette initiative contribuera à une plus grande équité entre les Etats Membres sous l'angle de leur propriété de l'Organisation, et facilitera les activités et la présence de l'OIM dans le pays hôte, mais aussi à l'échelle mondiale grâce à des gains d'efficacité.

### ***Groupe de travail sur la réforme budgétaire***

55. L'OIM est favorable à la proposition formulée par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire après d'intenses délibérations, concernant une modeste augmentation de 4 % de la partie administrative du budget pour 2014 et un accroissement de 5 à 7 % de la commission pour frais généraux liés aux projets afin de résoudre la question centrale de la structure de base sollicitée à l'extrême. Nous allons poursuivre nos efforts pour trouver d'autres sources de financement et continuer à adopter des mesures d'économie et de report des coûts, mais je compte sur votre soutien pour approuver le Programme et Budget pour 2014 tel que proposé.

## **III. COHERENCE**

### **Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement**

56. Le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement s'est tenu les 3-4 octobre. Permettez-moi de vous en donner mon évaluation personnelle et vous livrer quelques informations sur les préparatifs menés par l'OIM dans la perspective de cet événement.

57. Tout d'abord, le Dialogue de haut niveau a mis l'accent sur des questions de fond, et il y a eu une convergence de vues plutôt inhabituelle parmi les délégations gouvernementales présentes sur de nombreuses questions de migration clés, dont celles sur lesquelles l'OIM avait attiré l'attention en votre nom. Je veux parler des questions suivantes :

- a) Les droits humains des migrants ;
- b) Les coûts de la migration, y compris les frais de transfert exorbitants des fonds rapatriés, la rémunération des agences sans scrupules de recrutement de travailleurs migrants, et l'augmentation des cas de « migration de survie », dans lesquels les

migrants mettent inutilement leur vie en danger, en partie à cause de la rigueur des politiques migratoires ;

- c) L'amélioration de l'image des migrants dans l'opinion ;
- d) Les efforts accrus pour intégrer la migration dans la planification du développement national et régional, et l'adoption d'un document final consensuel.

58. Ensuite, le Secrétaire général des Nations Unies a proposé un programme en huit points qui est très proche des recommandations en six points de l'OIM et de la note de position du GMG qui définit cinq domaines d'action prioritaires. En recommandant une coopération à tous les niveaux – FMMD, processus consultatifs régionaux (PCR), organisations de la société civile, secteur privé et secteur de l'emploi – le Secrétaire général a également chargé son Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement d'assurer la liaison entre le FMMD et le GMG.

59. Au cours de l'année qui a précédé le Dialogue de haut niveau, et afin de contribuer au succès de celui-ci, votre Organisation a rédigé ou corédigé cinq publications.

- a) Premièrement, la principale publication a été l'édition 2013 du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, qui a été calibré sur le Dialogue de haut niveau et dont l'originalité réside dans l'accent mis sur le bien-être des migrants, tel que ceux-ci l'évaluent.
- b) Deuxièmement, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a chargé l'OIM, conjointement avec le FNUAP, de coordonner les contributions de 28 organismes des Nations Unies et autres concernant leurs activités, avis et points de vue respectifs sur la migration et le développement. A cet effet, l'OIM et le FNUAP ont publié les 28 communications, généralement dans leur intégralité, dans un ouvrage intitulé *International Migration and Development: Contributions and Recommendations of the International System*, qui a été distribué par la suite, pour information, aux participants au Dialogue de haut niveau.
- c) Troisièmement, à titre de contribution au Dialogue de haut niveau, l'OIM a publié un document sur la migration et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui visait à garantir que le Dialogue de haut niveau débouche, entre autres, sur un effort concerté pour veiller à ce que le couple migration et développement fasse partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015.
- d) Quatrièmement, l'OIM a rédigé une monographie intitulée *Towards the 2013 High-level Dialogue on International Migration and Development – Final Report of the High-level Dialogue Series*, qui rassemble les documents issus d'une série de cinq tables rondes organisées à New York à l'intention des missions auprès des Nations Unies sous le coparrainage de l'OIM.
- e) Cinquièmement, la publication intitulée *Les diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'Etat* résume les débats, conclusions et recommandations de la Conférence ministérielle sur la diaspora de l'OIM.



60. En outre, l'OIM a porté une attention soutenue au Dialogue de haut niveau tout au long de l'année écoulée. Nous nous sommes employés à aider les Etats Membres dans leurs propres préparatifs, comme suit :

- a) Publication d'une note de position de l'OIM sur le Dialogue de haut niveau ;
- b) Organisation à New York des cinq tables rondes susmentionnées ;
- c) Soutien pour toutes les discussions préparatoires menées au niveau régional ;
- d) Discussion consacrée au Dialogue de haut niveau à la session de printemps du Comité permanent des programmes et des finances ;
- e) Séance d'information conjointe à l'intention des délégations de New York et de Genève participant à la session du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, tenue en juillet à Genève ;
- f) Mesures de sensibilisation par l'intermédiaire des bureaux de l'OIM du monde entier.

61. Au cours des séances plénières et des tables rondes, il était encourageant de voir tant de délégations exprimer leur satisfaction et leur soutien à l'égard de l'OIM et de son action. Ses activités en faveur des migrants en temps de crise, le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire et la Conférence ministérielle sur la diaspora ont été maintes fois mentionnés. Les publications de l'OIM ont également reçu un accueil favorable et valorisant, surtout le Rapport *Etat de la migration dans le monde*, de même que les plans de l'Organisation en vue d'une campagne mondiale d'information sur l'image des migrants dans l'opinion et leurs contributions au développement, et son action concernant le recrutement éthique.

### **Processus de consultation régionaux**

62. La quatrième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration – qui, pour la plupart, bénéficient de diverses formes de soutien de l'OIM – a eu lieu à Lima (Pérou) les 22 et 23 mai 2013 sur le thème « Définir la place des PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation ». A cette occasion, cinq conclusions ont été formulées à l'intention du Secrétaire général des Nations Unies et du Dialogue de haut niveau. La principale d'entre elles a été que les PCR et les forums interrégionaux sont des pièces maîtresses de l'architecture institutionnelle mondiale relative à la migration, et qu'à ce titre, les PCR représentent un outil précieux pour favoriser le dialogue et la coopération entre Etats ayant des intérêts et des défis communs en matière de migration. Les participants ont souligné que les PCR encouragent les liens entre la migration et le développement et améliorent la protection des droits humains des migrants. Il a été conclu que les PCR vont au-delà de l'échange d'informations et qu'ils influencent directement les politiques, les pratiques, les capacités et la coopération.

### **Forum mondial sur la migration et le développement**

63. L'OIM a continué de soutenir le FMMD en :

- a) Hébergeant son unité de soutien ;

- b) Apportant son concours, si nécessaire et sur demande, à la présidence actuelle, assumée par la Suède, de même qu'à la troïka des présidences précédente, présente et future, par un travail préparatoire sur des thèmes centraux ;
- c) Collaborant, en qualité de Présidente du GMG, avec la présidence actuelle et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement pour parvenir à une approche conjointe, cohérente et efficace, du couple migration et développement.

### **Groupe mondial sur la migration**

64. En sa qualité de Présidente du Groupe mondial sur la migration, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, l'OIM a :

- a) Supervisé l'adoption par les représentants principaux, le 3 juillet, des décisions relatives à la révision et à l'amélioration du fonctionnement du Groupe ;
- b) Piloté la préparation des déclarations, notes de position et documents de travail en vue du Dialogue de haut niveau, du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, et des discussions sur la dynamique des populations, en particulier en ce qui concerne les sujets et questions thématiques se rapportant au FMMD ;
- c) Organisé une manifestation parallèle en marge du Dialogue de haut niveau pour présenter l'activité et les plans du GMG et permettre des échanges avec les Etats Membres, à laquelle le Secrétaire général des Nations Unies et son Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement ont participé et ont prononcé une allocution officielle ;
- d) Organisé une séance spéciale, lors du présent Conseil, pour vous permettre, vous les Etats Membres, de dialoguer avec le GMG.

65. J'ai déjà rencontré le prochain Président du GMG, qui est le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, pour l'assurer de la détermination de l'OIM à veiller à une transition en douceur, et de mon soutien sans réserve à sa présidence du GMG pour l'année à venir.

### **Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, son Comité de haut niveau sur les programmes et son Comité de haut niveau sur la gestion**

66. J'ai été invité, de même que le Directeur exécutif du FNUAP, à informer le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, à sa réunion du 5 avril à Madrid, des efforts conjoints mis en œuvre pour rassembler les points de vue, activités et angles d'approche de 28 institutions des Nations Unies et autres organismes humanitaires sur le couple migration et développement, et connaître leurs attentes face au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Cette réunion a eu pour effet que tous deux avons été autorisés et invités à élaborer un recueil contenant l'intégralité des communications de chaque organisme, à titre de contribution au Dialogue de haut niveau. Ce recueil a été publié sous le titre *International Migration and Development: Contributions*

*and Recommendations of the International System.* C'était la première fois qu'un Directeur général de l'OIM avait été invité à une réunion du Conseil des chefs de secrétariat.

67. Auparavant, j'avais été invité à une réunion du Comité de haut niveau sur les programmes afin de lui communiquer des informations similaires. En outre, la Directrice générale adjointe a été régulièrement invitée, tout au long de l'année écoulée, aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion. Ces invitations sont une nouveauté dans les relations de l'OIM avec le système des Nations Unies.

### **« Champion » de la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, et activités de lutte contre la violence sexuelle et la violence sexiste**

68. A la demande du Coordonnateur des secours d'urgence et du Comité permanent interorganisations (IASC), je mène depuis deux ans pour le IASC le combat pour la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles. A cet égard, je suis chargé de coordonner les mesures prises dans ce domaine par 25 institutions des Nations Unies et autres organismes humanitaires pour que cette question soit une priorité politique et opérationnelle, surtout dans les interventions d'urgence. A la suite de plusieurs réunions par an, les 25 organismes ont maintenant tous désigné des coordonnateurs principaux qui, à leur tour, ont élaboré pour chaque institution des plans d'action sur la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, qui ont été approuvés. Nous nous réunissons régulièrement pour examiner l'état de mise en œuvre de ces plans d'action. Pour le compte du IASC, nous présenterons à la fin de l'année un rapport d'activité au Secrétaire général des Nations Unies, qui fera le point des progrès accomplis.

69. L'OIM a participé activement à diverses mesures de lutte contre la violence sexuelle et la violence sexiste lors de conflits et de déplacements de population. Le 13 novembre, j'ai participé aux côtés de divers chefs d'organismes des Nations Unies et hauts fonctionnaires gouvernementaux à une réunion organisée par le Royaume-Uni sur la protection des femmes et des filles en temps de crise. De nouvelles instructions sur la prévention de la violence sexuelle et la violence sexiste et la protection des victimes sont en cours d'élaboration à l'intention de tous les bureaux régionaux et bureaux de pays.

### **Recherche**

70. Le besoin de données fiables et d'une base de connaissances sur la migration internationale a été amplement souligné lors du Dialogue de haut niveau et, de fait, est mentionné dans la déclaration finale. A ce propos, je tiens à vous informer qu'à ce jour, la Division de la recherche sur la migration de l'OIM a réalisé 50 profils migratoires en partenariat avec les gouvernements de nombreuses régions du monde, et que dix autres profils migratoires sont en préparation. Je remercie tout particulièrement l'UE, qui a été le principal soutien financier pour cette importante série d'études, très demandées par les gouvernements.

71. Au total, 133 publications de l'OIM sont parues cette année, soit plus du double qu'en 2011. La revue bimestrielle *Migration Policy Practice* est devenue pour les hauts fonctionnaires s'occupant des questions de migration un moyen toujours plus important d'échanger leurs points de vue sur les défis actuels du phénomène migratoire. En 2013, par exemple, les personnalités suivantes ont contribué à la revue : Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement ; Cecilia Malmström, Commissaire européenne chargée des affaires intérieures ;

Imelda Nicolas, membre de la Commission des Philippins de l'étranger ; et Eva Åkerman-Börje, actuelle Présidente du FMMD.

72. Toujours en 2013, la Commission européenne a mis à la disposition de l'OIM 2,4 millions d'euros pour financer un important projet mondial de recherche sur les politiques en matière de migration et environnement au cours des trois prochaines années. L'OIM coprécide le Groupe de travail du GMG sur les données et la recherche avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, et elle travaille à l'élaboration d'un manuel de données sur la migration et le développement. La Division de la recherche sur la migration de l'OIM gère également la série de livres publiés par Springer sous le titre *Global Migration Issues* ; à cet égard, l'OIM a co-édité le dernier volume de la série, intitulé *People on the Move in a Changing Climate*.

### **Dégradation de l'environnement et changement climatique**

73. L'environnement est un autre domaine important dans lequel l'OIM collabore étroitement avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires. L'année 2013 a été caractérisée par un renforcement du rôle moteur joué par l'OIM sur les questions de migration, d'environnement et de changement climatique. L'organe international de pointe pour l'évaluation du changement climatique – le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – a invité l'OIM à demander le statut d'observateur. L'OIM a entrepris d'élaborer une formation aux politiques en Asie, dans le Pacifique et en Afrique, d'élargir ses partenariats, par exemple avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et de mettre en œuvre des projets de recherche mondiaux sur le lien entre la migration et l'environnement – afin de mettre en évidence la dynamique de la mobilité humaine dans ce nouveau domaine.

74. Dans le cadre du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, l'OIM s'efforce de sensibiliser au fait que la mobilité humaine doit être prise en considération lors de la négociation du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, alors qu'approche l'échéance du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015. En outre, l'OIM s'emploie activement à faire reconnaître l'importance de la mobilité humaine dans les négociations sur le changement climatique menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

## **IV. CHANGEMENT**

75. Ces vingt dernières années, aucun accord mondial n'a été conclu dans le domaine du commerce ou du désarmement. A ce jour, il n'existe pas non plus d'accord international officiel sur la gouvernance de la migration, en dépit d'avancées telles que le Dialogue de haut niveau et le FMMD. En l'absence d'un régime mondial de gouvernance dans le domaine de la migration, le principe général qui sous-tend la gestion du changement de l'OIM est – jusqu'à la conclusion d'un accord sur la gouvernance – de continuer de prendre des initiatives visant à supprimer, l'un après l'autre, les obstacles à la mobilité humaine.

## **Nouvelles initiatives prévues pour l'année à venir**

76. Les initiatives suivantes sont soit en cours soit planifiées pour l'année à venir. Les Etats Membres constateront qu'un certain nombre d'entre elles s'accordent avec les conclusions et les recommandations du Dialogue de haut niveau de cette année.

### ***Initiatives en matière de politiques***

77. De nouvelles mesures sont prises en matière d'élaboration d'un cadre global d'action humanitaire, avec le soutien de donateurs, ainsi que dans le domaine de la protection. Nous tiendrons les Etats Membres informés de :

- a) L'élaboration d'un cadre d'action humanitaire ;
- b) La rédaction de lignes directrices sur la promotion de la migration ;
- c) La formulation d'une politique de protection des migrants et d'un cadre opérationnel.

### ***Conférence internationale sur les migrants et les villes***

78. En réponse au succès remporté par la Conférence ministérielle sur la diaspora organisée cette année, une autre conférence mondiale est prévue au premier semestre de 2015 sur le thème « Les migrants et les villes ». L'objectif est d'étudier la dynamique et les influences réciproques entre les migrants et leur cadre de vie urbain, d'approfondir des questions telles que l'effet des migrants sur les villes, y compris leur accès aux services publics de base, et d'analyser l'effet des villes sur les migrants, qui sont nombreux à être originaires de régions rurales ou de petites villes. Le lieu et le programme sont en cours de discussion, et n'ont pas encore été arrêtés. Outre les ministres de l'intérieur, cette conférence s'adressera au premier chef aux maires et aux conseillers municipaux.

### ***Campagne mondiale d'information sur la contribution des migrants***

79. Cette époque de crise économique mondiale donne lieu à une prolifération d'idées et d'attitudes négatives et infondées à l'égard des migrants, qui consistent à les tenir pour responsables du chômage et de l'insécurité économique et sociale. Face à cette situation, l'OIM se doit d'agir. A cet égard, j'ai le plaisir de vous informer qu'à la présente session du Conseil, elle lance officiellement sa campagne mondiale sur la contribution des migrants, qui vise à sensibiliser l'opinion au rôle positif et constructif des migrants et à leurs contributions aux sociétés d'origine et d'accueil dans de nombreux domaines, afin de susciter des attitudes plus favorables et nuancées à leur égard. De la sorte, l'intégration des migrants s'en trouvera facilitée, les tensions sociales s'apaiseront, et il sera plus facile aux gouvernements et aux sociétés de tirer profit des avantages potentiels considérables de la migration internationale.

80. L'OIM s'efforcera de mettre en œuvre cette campagne dans une cinquantaine de pays – pays d'immigration traditionnels, mais aussi nouveaux pays de destination enregistrant d'importants flux d'entrée et de sortie. La campagne se déroulera par étapes, dans 10-12 pays à la fois, et durera entre trois et cinq ans. Elle débutera véritablement au début de 2014 et, dans chaque pays, l'OIM collaborera étroitement avec un large éventail de partenaires – gouvernements nationaux, société civile et secteur privé – afin d'en garantir une large diffusion et un effet durable.

## **Initiatives en cours**

### ***Coûts du transfert des fonds rapatriés***

81. Beaucoup de migrants paient actuellement des droits exorbitants, allant de 10 à 15 %, pour transférer leurs revenus à leur famille restée au pays – qui en a besoin pour vivre, payer les frais scolaires et les soins médicaux, entre autres dépenses sociales. J'ai mis sur pied un groupe de travail interne pour examiner les moyens de proposer des solutions concrètes pour abaisser les coûts de transfert des fonds rapatriés, grâce à des partenariats créatifs et innovants noués avec des acteurs institutionnels, dont des entités du secteur public et du secteur privé, en tirant parti du vaste réseau de bureaux de l'OIM dans le monde entier et de leur connaissance du terrain.

### ***Coûts du recrutement***

82. En 2014, l'OIM prévoit de lancer le système IRIS d'intégrité du recrutement international, qui doit régler la question des agences de recrutement sans scrupules et de leurs conséquences négatives, coûteuses et dangereuses pour les travailleurs migrants et d'autres. IRIS est un système d'accréditation volontaire – fondé sur un code de conduite ou un ensemble de normes universels – destiné aux intermédiaires et aux employeurs qui recrutent au niveau international, qui doit renforcer les efforts des gouvernements visant à gérer la migration de main-d'œuvre de manière responsable. L'OIM propose une alliance mondiale entre les secteurs public et privé pour un recrutement éthique, qui réunirait des gouvernements, des employeurs, des agences de recrutement, la société civile et d'autres organisations intéressées pour qu'ils prennent des mesures collectives pour améliorer l'intégrité et la transparence du secteur du recrutement international. Le succès d'IRIS dépendra dans une large mesure d'un solide mécanisme de surveillance et de contrôle de la conformité.

### ***Cadre opérationnel en cas de crise migratoire et migrants en temps de crise***

83. S'agissant du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, approuvé à la 101<sup>e</sup> session du Conseil, il y a un an, il convient de mentionner ce qui suit :

- a) Il a été accepté et salué par de nombreuses délégations lors du Dialogue de haut niveau ;
- b) Il a renforcé la cohérence interne et externe grâce à une formation régionale spécifique ;
- c) Il a renforcé la capacité de l'OIM et de ses partenaires à fournir une assistance coordonnée et globale aux migrants vulnérables et à réduire les risques auxquels ils sont exposés avant, pendant et après une crise ;
- d) Il a servi de fondement politique au rôle joué par l'OIM dans l'initiative sur les migrants en temps de crise, en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement et les Gouvernements des Philippines et des Etats-Unis d'Amérique.

84. Ces initiatives en matière de politiques renforceront la crédibilité de l'OIM et permettront une cohérence politique qui fait cruellement défaut, ainsi que la reconnaissance des principes qui régissent les activités de l'OIM dans les domaines humanitaires, du développement, de la protection et des droits de l'homme. Souvent, il s'agira de recenser et de consolider les pratiques et les politiques existantes. Parfois, il faudra effectuer des recherches et se concerter avec les acteurs pertinents pour garantir une approche globale de ces aspects essentiels de la programmation de l'OIM. Dans le même esprit, l'OIM s'engagera dans d'autres domaines d'action se rapportant à la migration à l'avenir. Je veillerai à ce que les Etats Membres soient pleinement informés et consultés sur ces questions, conformément au principe de propriété, qui a été et demeure la pierre angulaire de ma détermination à relever les défis de la mobilité humaine dans le monde.

## V. CONCLUSION

85. Etant donné le Dialogue de haut niveau, le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, en 2014, le débat sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, et le Sommet mondial sur l'aide humanitaire qui doit se tenir en 2016 – l'année du soixante-cinquième anniversaire de l'OIM – nous pourrions être à la veille d'un changement radical dans la façon dont l'opinion et les dirigeants envisagent la mobilité humaine. Cependant, il se pourrait aussi que le sentiment d'hostilité à l'égard des migrants perdure, surtout si la crise économique mondiale se prolonge et si des thèses traditionnelles sur la migration se maintiennent et s'imposent. Quelle que soit l'évolution de la situation, l'OIM continuera de collaborer avec les Etats Membres et les migrants pour promouvoir des solutions ordonnées, sûres et respectueuses de la dignité humaine au phénomène immémorial de la mobilité humaine qui, aujourd'hui comme hier, est inévitable, nécessaire et souhaitable.